

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 29 (1934)
Heft: 2

Artikel: Lettre ouverte
Autor: Gianoli, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

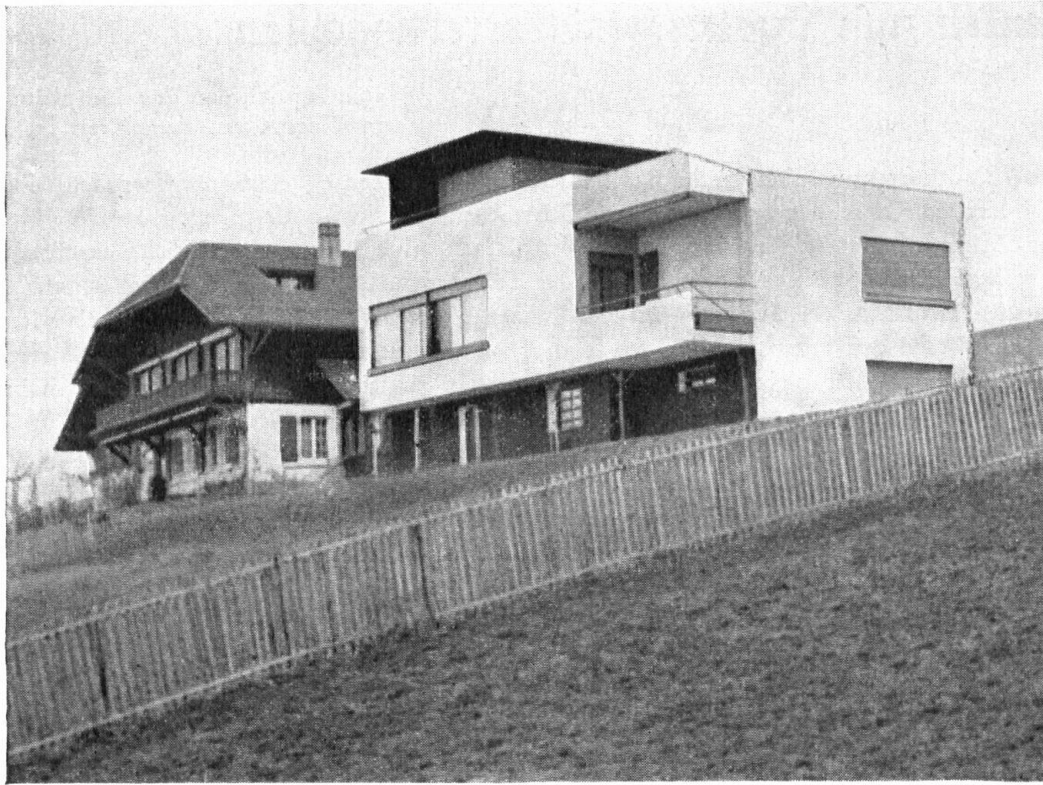
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lettre ouverte

à Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil National, Berne.

Messieurs,

Si notre patrie est petite en territoire, elle est grande par ses beautés naturelles, malheureusement menacées.

Les diverses protestations qui se sont élevées contre l'enlaidissement de la Suisse restent sans effet. Toutes les sociétés suisses, ainsi que les commissions cantonales pour la protection des sites sont impuissantes à empêcher cette profanation. Nous laissons faire impunément certains architectes fantaisistes, qui, sous prétexte d'art nouveau, vont planter jusque sur les bords de nos lacs, leurs effarantes constructions, dont l'onde qui les reflète répète, la laideur.

Diverses constructions modernes, très intéressantes par leur proportions, leur simplicité, leur esthétique sont à encourager, et s'accordent avec le paysage qui les entoure; mais il y en a d'autres qui dressent vers le ciel leurs lamentables silhouettes d'un style hétéroclite, parées de couleurs du plus mauvais goût. Elles font triste figure auprès des admirables constructions de nos ancêtres.

Pour enrayer ce mouvement, je viens respectueusement vous suggérer la création d'une loi fédérale pour la protection des sites de notre pays.

De même, un concours National de projets de villas, adaptées aux différents paysages de notre patrie,

soit: un concours en Suisse alémanique,

soit: un concours en Suisse romande;

puis nommer un jury composé d'artistes assez respectueux des traditions locales, sans oublier que les Alpes qui couronnent la Suisse ont été créées par le grand architecte de l'univers, et ne doivent pas subir l'outrage, ainsi que le voisinage de constructions déjà banalisées par leur internationalisation.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil National, mes respectueuses salutations.

Genève, le 7 Février 1934.

Louis Gianoli, peintre, 2 Rue Maurice, Genève.